

Copie Reconnue AR
PS Copie Mandat n° AF
- dossier M^e Pomart Vincent
inscrit au RCS Tarbes
Siret n° 444-093-867.

Le 6/11/2020.
M^e Vergaignan Marlène
née le 31/12/1948
- adresse
Hameau de Boult
Nogaro 32110

Madame,
Je soussigné M^e Vergaignan Marlène
demande la résiliation du mandat Copie ci
jointe conclue le 15/06/2020 au Ville 78.
mon engagement de trois mois écoulé.

Je vous remercie d'en prendre compte
dès réception et de le publier dès lors
qu'elle sera publiée sur ma maison.

Veuillez me faire un retour écrit
de cette demande.

Cordialement,
Fait à Nogaro le 6/11/2020

M^e Vergaignan



ABAFIM



SARL au capital de 50 000 € - 443 658 463 RCS Tarbes
 Carte Professionnelle N° CPI 6501 2016 000 005 955
 délivrée le 7/04/2016 par la CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées
 TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE
 16 Avenue de la Marne - 65 000 TARBES - FRANCE
 Garantie Financière (110 000€): QBE Insurance (Europe) LIMITED
 Cœur Défense - Tour A - 110 esplanade du Général de Gaulle - 92931 LA DEFENSE CEDEX

représentée par l'agent commercial indépendant

Mme POMART VANHOVE

Tél. : 06.44.94.41.79

Inscrit au RCS de Tarbes

Siret : 494 093 867

Inscription au registre
des Mandats N° AF

MANDAT SIMPLE DE VENTE SANS EXCLUSIVITE (avec faculté de rétractation)

Je / nous soussigné(s),

Noms : **Mme VERGOIGNANT**

Prénoms : **Martine**

Date et lieux de naissance : **31 / 12 / 1948 à Mont de Marsan**

Régime matrimonial : **Divorcée**

Professions : **retraîtée**

Demeurant : **Hameau de Bouit - 781 Route de la Chapelle - 32110 NOGARO**

Téléphone : **06.84.56.10.69**

Adresse mail : **martine.vergoignan@orange.fr**

N° de Carte Nationale Identité : **090 132 200 155**

Agissant conjointement et solidairement en QUALITE DE SEULS PROPRIETAIRES pour notre propre compte, intervenant aux présentes sous la dénomination « LE MANDANT », vous mandatos par la présente afin de rechercher un acquéreur et faire toutes les démarches en vue de vendre les biens et droits ci-dessous désignés, nous engageant à produire toutes justifications de propriété : (section et N° de parcelle cadastrale, N° de lot copropriété, et superficie privative (art. 46 de la loi du 10.07.1965) ne sont pas applicables aux caves, garages, emplacements de stationnement ni aux lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 m²). **une maison de 170 m² avec gîte attenant et dépendance sur un terrain de 2980 m², située 781 Route de la Chapelle 32110 NOGARO, Parcelle : 000 / OB/0075 de 880 m², 000/OB/0076 de 366 m², 000/OB/0077 de 1634 m², 000/OB/0723 de 65 m², 000/OB/0720 de 35 m².**

Dont nous sommes devenus propriétaires par acte chez Maître BARES à Nogaro 32110

Séquestre :

La loi solidarité et renouvellement urbains du 13.12.2000 règlemente le versement visé ci-dessous (articles L. 271-1 et L. 271-2 du CCH).

En vue de garantir la bonne exécution des présentes et de leur suite, les fonds ou valeurs qu'il est usage de faire verser par l'acquéreur, seront détenus par le notaire, Maître SAINT SEVER à Eauze 32800

CLAUSE PENALE : En cas de non-respect des obligations énoncées dans ce mandat, en cas de vente à un acquéreur ayant été informé ou présenté, directement ou indirectement, de la vente du bien par le MANDATAIRE, le MANDANT s'engage à verser au MANDATAIRE en vertu des articles 1142 et 1152 du Code Civil, une indemnité compensatrice forfaitaire égale à la rémunération prévue dans ce mandat.

Clause particulière : **prix fixé par le vendeur**

Signature client :

Prix : Le prix demandé par le mandant, vendeur des biens et droits ci-avant désignés, est sauf accord ultérieur, payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, tant à l'aide de prêts que de fonds propres de l'acquéreur, de

(Chiffres) : **297 000 €**, (Lettres) : **deux cent quatre vingt dix sept mille euros.**

Dont le **Prix net propriétaire(s) : 267 600€**

Honoraires: nos honoraires fixés à 10% TTC, calculés sur le prix de vente, (prêts inclus), seront à la charge du vendeur, exigibles et payés comptant par le vendeur le jour où l'opération sera effectivement conclue et constatée dans un acte écrit, signé par les deux parties, conformément à l'article 74 du décret N°72-678 du 20 juillet 1972, constatant l'accord du vendeur et de l'acquéreur, quel que soit le mode de financement (fonds propres acquéreur, prêt bancaire, prêt vendeur, rachat de parts, ..).

Les **Honoraires d'Agence (TVA incluse)** seront de (chiffres) : **29 400 €**

(lettres) : **vingt neuf mille quatre cent euros.**

Plus-Values et T.V.A. : les parties reconnaissent avoir été informées des dispositions fiscales concernant les plus-values et déclarent agir en toute connaissance de cause. Si la vente est assujettie à la T.V.A. le prix ci-dessus stipulé s'entend T.V.A.